



LES PLAISANCIERS HOSTILES AU QUOTA JOURNALIER. La Fédération nationale des pêcheurs plaisanciers et sportifs de France (FNPPSF) refuse que les pêcheurs de loisirs soient soumis à un quota journalier, estime « **injuste, inutile et dommageable** », alors qu'ils ont déjà limité leurs captures en adoptant la taille minimale de capture de 42 cm. La FNPPSF réclame d'ailleurs que cette taille soit étendue à tous, professionnels et plaisanciers, comme l'interdiction de pêche en période de reproduction. Elle souhaite aussi son extension à toutes les zones, craignant « **un report dramatique** » dans le golfe de Gascogne, explique son président, Jean Kiffer. La FNPPSF se dit en outre prête à accepter « **un quota annuel ou éventuellement mensuel** », pour « **sanctionner les pratiques abusives** » des amateurs, et demande la déclaration obligatoire des captures.